QUELQUES MOTS

SUR LA

COLONISATION MILITAIRE

EN ALGÉRIE.

PAR E. PELLISSIER,

AUTEUR DES Annales algériennes, ANCIEN DIRECTEUR DES AFFAIRES ARABES.

PARIS.

GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES,

10, RUE RICHELIEU,

ET PALAIS-ROYAL, 214, 116 bis. 1847.

Livre numérisé en mode texte par : Alain Spenatto.

1, rue du Puy Griou. 15000 AURILLAC. alainspenatto@orange.fr

ou

spenatto@algerie-ancienne.com

D'autres livres peuvent être consultés ou téléchargés sur le site :

http://www.algerie-ancienne.com

Ce site est consacré à l'histoire de l'Algérie. Il propose des livres anciens, (du 14e au 20e siècle), à télécharger gratuitement ou à lire sur place.

QUELQUES MOTS

SUR LA

COLONISATION MILITAIRE EN ALGÉRIE.

L'idée de faire en Algérie de la colonisation aux frais de l'État paraît être à quelques esprits, fort droits et fort logiques du reste, une conception monstrueuse. On éprouve en effet quelque peine à concevoir qu'il puisse être utile, qu'il puisse être juste surtout, d'augmenter les charges déjà fort lourdes qui pèsent sur les contribuables en France, pour assurer le bien-être de quelques familles de cultivateurs en Afrique. Mais il en est de ceci comme d'une foule d'autres questions que l'on est exposé à mal juger, si on ne les considère que sous un seul point de vue.

Il est clair que s'il ne s'agissait que de demander de l'argent à Paul, qui est en France, pour enrichir Pierre qui veut aller en Algérie, la proposition ne serait pas soutenable; mais il faut avouer qu'elle changerait complètement d'aspect, s'il venait à être démontré qu'à l'existence productive, et par conséquent aisée, de ce Pierre en Afrique, se rattachent des considérations d'utilité générale de la plus haute importance ; car alors ce ne serait plus une prime arbitraire qu'il s'agirait de jeter capricieusement à la tête d'un individu, ce serait une somme quelconque à consacrer à un service public.

Supposons que le ministère se mette en tête de fonder une colonie n'importe où, et que sûr d'avance que les colons ne s'y porteront pas d'eux-mêmes, il demande au pays de l'argent pour les y conduire et les y établir; il est hors de doute que les chambres feront fort bien dé lui refuser cet argent. Mais le cas du ministère actuel n'est pas celui-là. L'occupation de l'Algérie, qu'on la considère comme un bien, comme un mal ou comme une nécessité, ce que je ne cherche pas à discuter, est un fait généralement admis et accepté avec plus ou moins de bonne grâce. Selon moi, c'est le second acte (la formation de la Grèce indépendante a été le premier), c'est le second acte, dis-je, dans le bassin de la Méditerranée, de cette absorption infaillible du monde musulman par le monde chrétien, que poursuivent, avec tant de persévérance et de succès, les Anglais et les Russes dans les Indes et dans l'Asie centrale. Quoi qu'il en soit, c'est, je le répète, un fait désormais hors de discussion. Mais à ce fait ne viennent pas se rattacher, pour le présent du moins, tous les avantages matériels que de complaisantes illusions avaient pu faire entrevoir. Loin de là, des embarras très-réels, des sacrifices énormes résultent de la position que les événements nous ont faite en Algérie. Ces embarras, ces sacrifices,

il est impossible d'en prévoir le terme, tant que nous n'aurons pas sur le sol africain une population bien réellement à nous et susceptible de pourvoir à ses besoins par son travail. Or cette population, la colonisation européenne seule peut nous la donner.

On à pu se bercer quelque temps de l'espoir que la colonisation pourrait s'opérer d'elle-même ; mais l'expérience a dissipé tous ces beaux rêves. Je sais tout aussi bien, et mieux que beaucoup d'autres peut-être, que l'administration est loin d'avoir suivi la marche qu'elle aurait dû suivre pour donner à ces rêves quelques chances de réalisation. Mais il ne serait pas fort difficile de démontrer que le plus souvent ses erreurs se sont tellement compensées, que son action sur la colonisation libre et spontanée n'a été ni bonne ni mauvaise, mais absolument nulle. On peut la représenter par une équation dont l'inconnu est zéro. Ainsi donc, si l'administration n'a rien su faire pour que la colonisation libre se développât, elle n'a rien fait non plus pour l'empêcher. Les portes sont restées ouvertes, et il a été loisible à chacun de les passer. Peu de gens, il est vrai, en ont profité. Que conclure de cela? Que la concurrence aurait été plus grande si la résultante de tous les actes incohérents de l'administration avait été positive, au lieu d'être purement négative ? Je ne le pense pas.

Jetons nos regards en arrière, et voyons par quel concours de circonstances, avec quels éléments se sont formées les anciennes colonies. Les Phéniciens, les Grecs en ont fondé de puissantes, qui souvent ont rivalisé avec leurs métropoles et les ont même éclipsées quelquefois. Or, quelle a été l'origine de ces colonies ? Presque toujours des secousses intestines ou des guerres malheureuses, qui forçaient des parties notables des populations des anciens États, des tribus entières, d'émigrer en masse avec leurs richesses mobilières, les objets sacrés de leur culte et leurs habitudes d'ordre et de travail. Ce furent aussi des secousses intérieures qui, dans les temps modernes, chassèrent de la Grande-Bretagne, et poussèrent vers l'Amérique du Nord, ces fortes et morales émigrations portant dans leur sein ce germe d'indépendance d'où devait sortir plus tard la puissante république des États-Unis. Voilà certes d'excellents éléments coloniaux avec lesquels tout devient facile, ou plutôt voilà une société tout organisée qui ne fait que changer de lieu.

L'Espagne et le Portugal peuplèrent l'Amérique du Sud d'éléments moins purs ; mais enfin la population européenne y afflua, parce que les mines de ces contrées offraient à la cupidité des bénéfices prompts et faciles, et qu'un peuple faible et désarmé était là tout prêta fournir des travailleurs dont le salaire devait être le bâton, instrument d'industrie très-peu coûteux.

Or, l'Europe, la France sont-elles maintenant travaillées par ces agitations politiques ou religieuses qui disposent des classes entières de gens moraux et aisés à aller chercher le repos dans une nouvelle patrie ? L'Algérie a-t-elle les mines éblouissantes du Nouveau Monde à offrir à une catégorie d'émigrants moins re-

commandable sans doute, mais enfin énergique et intelligente? Non, rien de tout cela. Les éléments coloniaux ne peuvent être fournis que par des familles misérables dont la pauvreté, trop longtemps soufferte, a diminué la force physique et morale, ou par des familles qui, sans être réduites encore à cet état, sont menacées d'y tomber. Les premières n'ont pas les moyens de se déplacer sans secours; les secondes peuvent le faire; mais comme la France est fort près de l'Algérie, abandonnées à leurs propres ressources, elles se hâteront d'y retourner, si les premiers essais ne sont pas heureux, avant que ces ressources ne soient complètement épuisées. En un mot, elles ne seront point disposées à lutter jusqu'au bout, comme il faut bien que le fassent les émigrants qui vont en Amérique, d'où il leur est si difficile de revenir. Or, c'est au bout de la carrière qu'est la palme. Quelques personnes ont cru qu'en livrant le sol de l'Algérie à de gros capitalistes, à de puissantes compagnies, on parviendrait à y attirer des travailleurs sans qu'il en coutât rien à l'État. Ce système ne supporte pas cinq minutes d'examen ; car en admettant que l'appât d'un gain journalier, sans autre perspective, pût suffire pour amener des bras en Afrique, ce ne serait qu'autant que les salaires seraient fort élevés. Or pense-t-on que des capitalistes qui raisonnent et qui savent combien en France, où tout est fait ou à peu près, où la main-d'œuvre est à un prix modéré, qui savent, dis-je, combien l'agriculture, considérée comme spéculation, est un pauvre placement, voudront sérieusement entreprendre

de la spéculation de ce genre en Afrique où tout est à faire, et où les salaires sont exorbitants? Des compagnies pourraient sans doute se former; mais qu'on soit bien persuadé que les potentats financiers, sous le patronage desquels elles verraient le jour, n'auraient d'autre but, comme toujours, que de réaliser promptement de gros bénéfices en tripotant les actions. La théorie de la chose est aussi simple qu'ingénieuse, et pourrait s'appliquer à l'Algérie comme à toute autre matière exploitable dont le public viendrait à s'engouer. Il n'y a rien de sérieux à attendre de ce côté-là. Nous avons vu quelques spéculateurs demander des terres au gouvernement et le gouvernement les leur céder; mais la chose a presque toujours eu lieu parce qu'il y avait sur ces terres de belles prairies naturelles, dont ces messieurs pouvaient vendre les foins au gouvernement à qui ils appartenaient. C'est-à-dire que le gouvernement achetait son propre bien. Au moyen de cette clause commode pour eux, ils attendaient, en se croisant les bras, que la non-exécution de quelques conditions sérieuses et plus onéreuses amenât l'éviction.

Ainsi donc, puisque la conservation de l'Algérie est admise, que cette conservation ne peut être assurée et dégagée de tout embarras que par la colonisation, et que la colonisation abandonnée aux efforts particuliers est impossible, il ne reste plus qu'à coloniser aux frais de l'État. Nous nous sommes déjà un peu engagés dans cette voie d'un pas timide; les Romains l'ont parcourue d'un pas hardi, et ils ne s'en sont point trop mal trouvés.

Ce point arrêté, resté à savoir si l'on colonisera avec des militaires, ou si l'on fera ce qu'on appelle de la colonisation civile : grave question qui divise en ce moment de graves esprits. Ce qu'il y a de curieux, c'est que l'on convient, de part et d'autre, que les colons, destinés à se trouver en face d'une population guerrière plus ou moins hostile, devront être armés jusqu'aux dents, et que dans les villages dits civils existant déjà dans le Sahel, on a eu bien soin, et avec raison, d'organiser la population en milice; de sorte que cette discussion se rapproche assez d'une dispute de mots. Mais les mots sont très-puissants en Algérie où la réalité fait si souvent défaut. Mettons de côté toute phraséologie oiseuse et allons droit au but.

Si l'État consent à faire les sacrifices qu'exige de lui la position, il a le droit et le devoir de veiller à ce que tout marche d'après l'impulsion qu'il croira devoir donner à la machine organisée par lui. Lorsqu'il aura placé, aux frais du trésor public, une population européenne dont il aura assuré le bien-être, en face d'une population arabe, ce sera à lui qu'il appartiendra d'établir le genre de rapports qui devra exister entre ces deux populations, sans que jamais les passions ou les intérêts particuliers viennent entraver l'exécution de ses plans. Ce sera à lui de donner la direction aux travaux, de régler l'hygiène et le régime alimentaire de la colonie naissante, d'y maintenir les bonnes mœurs, d'en bannir l'oisiveté, d'en déterminer la défense, afin qu'aucune chance de succès ne soit négligée et que rien

ne détourne du but. Cette tutelle devra s'étendre à tout, devra être incessante jusqu'au moment où l'exercice, longtemps soutenu, d'une sage discipline, aura inculqué dans les esprits les habitudes et les idées qui devront être vulgarisées pour le bien de la chose. Sans cela le gouvernement peut être débordé, et les sacrifices imposés au pays auront eu lieu en pure perte. Or il me paraît incontestable que l'élément militaire, déjà, façonné à la discipline, est le plus propre à un ordre de choses où, comme dans les camps, les volontés particulières doivent s'effacer devant la volonté directrice, sous peine de tout compromettre.

Qu'on songe bien qu'il ne s'agit pas ici de coloniser un pays vide d'habitants, ou habité par des populations dont il soit permis de ne tenir aucun compte. Qu'on ne perde pas de vue que la bonne direction donnée à nos relations avec les indigènes étant un des points d'où dépend le succès, et un des plus importants, il est trèsessentiel que rien ne vienne faire obstacle à cet égard à la politique adoptée. On sait de quel œil les indigènes voient les aventuriers que l'Europe jette sur les contrées qu'elle, soumet; on connaît leurs œuvres dans l'Amérique espagnole où ils forcèrent la main au gouvernement, qui était loin, bien loin d'approuver toutes les atrocités qu'ils commirent. Les temps sont changés sans doute, et les hommes un peu aussi, je veux bien le croire; cependant je ne conseillerais pas au gouvernement, s'il veut fonder quelque chose de convenable en Algérie, de se reposer sur la philanthropie des particuliers

dans ses rapports avec les indigènes; qu'il ne s'en rapporte qu'à lui, en s'aidant du joug salutaire d'une discipline énergique et éclairée.

Que l'on n'aille pas me prendre cependant pour un admirateur fort chaud de ce qu'on appelle le régime du sabre; je ne suis pas même de ceux qui ont voulu, à toute force, que l'on remît l'empereur Napoléon sur la colonne Vendôme ; j'aurais tout au plus passé le général Bonaparte. Je ne suis donc pas, je le répète, engoué le moins du monde du régime militaire. Mais en considérant tous les éléments que l'on peut appeler à concourir à la colonisation de l'Algérie, l'élément militaire m'a paru le plus précieux, eu égard aux circonstances au milieu desquelles nous devons opérer, sous le triple rapport de l'énergie, de la docilité et de la moralité. C'est donc lui à qui il convient, je crois, de donner la préférence dans tous les nouveaux essais de colonisation par l'État. De toutes les personnes qui ont écrit sur l'Algérie, je suis le premier qui ai proclamé les immenses avantages que l'on pouvait retirer de la colonisation militaire, et cela dès 1836, date de la publication des premiers volumes de mes Annales Algériennes. Mes idées n'ont pas varié depuis, car rien de ce qui s'est passé dans les dix dernières années n'a été de nature à les modifier.

Je ne prétends pas cependant qu'en employant l'élément militaire, et en l'employant exclusivement dans la colonisation par l'État, cet élément ne doive pas se modifier lui-même avec le temps. Les villages

militairement fondés ne pourraient en effet rester toujours et purement militaires, qu'en admettant des changements périodiques de population, puisque ce n'est que dans les limites fixées par la loi qu'un Français est soldat. Ensuite, le régime militaire, qui n'est qu'une exception dans la vie du citoyen, ne saurait servir de type à une société qui doit tendre à se modeler sur la métropole et jouir de la même liberté de développement. Le régime militaire doit être le point de départ, le moyen d'exécution, là garantie offerte à la France des résultats utiles de ses sacrifices, mais non lé but et l'état permanent. La durée doit en être calculée de manière à ce qu'il cessé, lorsque les communautés qui lui devront leur existence auront atteint l'âge viril, et que les bonnes habitudes, dues à la discipline, pourront se perpétuer par la tradition.

Selon moi, voici comment on pourrait opérer : les hommes qui désireraient faire partie de là colonisation militaire; ne pourraient y être admis qu'après trois ans de service, dont un au moins en Algérie. Ces hommes, répartis selon l'importance des points à coloniser, seraient employés d'abord à la construction des habitations et aux travaux d'utilité publique et générale, puis à la mise en culture. Les travaux agricoles seraient en commun ainsi que les produits. Oh confierait la gestion des matières et des deniers à un conseil d'administration présidé par le commandant de la colonie, et nommé par l'autorité supérieure. Chaque année les revenus seraient partagés entre les membres de la petite société,

qui recevraient de plus la solde et les autres allocations de l'infanterie. Telle serait la première période d'existence de la colonie.

La seconde commencerait à l'époque où les colons auraient droit à leur libération du service militaire, c'est-à-dire trois ou quatre ans après la fondation de la colonie. Les hommes qui le désireraient recevraient leur congé définitif et se retireraient avec les bénéfices qu'ils auraient nécessairement faits sur leur part annuelle des produits. Mais ceux qui consentiraient à contracter un nouvel engagement de trois ans et qui présenteraient une femme légitime, recevraient en toute propriété, mais avec clause d'inaliénabilité pour trois ans, une maison et un jardin. Ils continueraient, pendant ces trois ans, à concourir aux travaux en commun et à prendre part aux produits ; ceux de leurs jardins seraient leur propriété exclusive;

Après les trois ans que nous venons de dire, la colonie entrerait dans la troisième période. Tout colon arrivé au terme de son rengagement recevrait dix hectares de terre, et serait complètement libre de faire ce qu'il lui conviendrait. S'il désirait contracter un troisième engagement, il le pourrait dans les limités de la loi du recrutement; s'il voulait rester dans la colonie comme colon civil, les rapports qui s'établiraient entre lui et le commandant de la colonie, ne seraient plus que ceux qui existent entre tout citoyen et son maire.

Maintenant voici quelles seraient, à mon sens, les conséquences de l'organisation dont je viens d'esquisser le plan :

- 1° Les localités dont l'occupation serait reconnue nécessaire pour servir de points de départ et de magasins à nos colonnes d'expédition, étant gardées par les colons militaires, il n'y aurait pas, au bout du compte, augmentation d'effectif dans l'armée d'Afrique, puisque la partie mobile de cette armée, n'ayant plus à se préoccuper de la garde de ces localités, pourrait sans inconvénient être moins considérable.
- 2° Les avantages matériels qui, dès la première période, seraient assurés aux colons militaires, leur garantiraient un recrutement suffisant. En effet, ces colons ayant la solde et les autres prestations, seraient certains de se créer un petit pécule avec leurs parts annuelles dans les produits, et cela sans que leur avenir fût plus engagé que celui de leurs camarades de l'armée active.
- 3° Ce même pécule leur donnerait la facilité d'entrer en ménage, et l'attrait d'une propriété personnelle en déterminerait nécessairement un grand nombre à contracter le rengagement de trois ans qui la leur assurerait.
- 4° Arrivée à la troisième période, la colonie se trouverait composée ou d'éléments devenus tous civils, ou d'éléments restés militaires, ou d'éléments mixtes (cas probablement le plus commun), selon le parti qu'auraient pris les colons à la fin de la deuxième. Dans tous les cas, l'avenir de la colonie serait assuré; car les habitudes d'ordre, de travail, d'hygiène, qui y auraient été introduites par la discipline, s'y per-

pétueraient par la tradition, ce qui est précisément, comme je l'ai dit plus haut, le but que l'on doit se proposer.

Reste à considérer un côté fort important de la question, à savoir les femmes. Le mariage, qui est un acte sérieux qu'il y aurait du danger à vouloir brusquer, ne serait obligatoire qu'à la deuxième période, mais il serait facultatif, et déviait même être encouragé dès la première. A cet effet, les colons qui se marieraient auraient aussitôt droit à une maison particulière pour leurs familles, et recevraient double ration de vivres.

Quant au moyen de recrutement des femmes, plusieurs se présentent : d'abord il arriverait que bien des colons militaires se voyant en voie de s'assurer une bonne position, appelleraient à eux celles que d'anciennes affections lieraient à leur destinée. L'Algérie est peu loin de la France, et le voyage, favorisé par l'État, ne serait ni long ni difficile. Ceux dont aucun souvenir ne déterminerait le choix, pourraient dès à présent trouver des compagnes en Algérie, soit dans la classe ouvrière, qui depuis quelque temps a beaucoup augmenté dans les villes, soit parmi les familles de colons déjà établies dans le sahel d'Alger, soit à l'hospice des orphelines. D'autres moyens se présentent à l'esprit ; mais vraiment on n'ose les aborder dans ce temps de pruderie hypocrite d'une part, et de cynisme effronté de l'autre. Un lourd et prétentieux apophtegme, une saillie érotique, sont de pauvres arguments sans doute ;

cependant ils gênent la discussion, et je crois devoir les éviter. Ma conviction profonde n'en est pas moins qu'un colon militaire trouvera une femme, et une bonne et honnête femme, dès qu'il sera en position de la chercher.

On objectera peut-être que l'application journalière de, la discipline militaire sera peu compatible avec la vie conjugale et le travail agricole. Sans doute, il en serait ainsi si cette discipline devait être ce que nous la voyons dans les casernes ; mais ce n'est pas là ce que j'entends. Bornée aux points essentiels, aux prescriptions qui doivent assurer le développement de la colonie, elle serait peu tracassière et ne gênerait en rien les bons sujets qui y seraient soumis. C'est pour en rendre l'exécution plus facile, et pour qu'elle n'entrave point la marche des travaux de l'agriculture, que je crois que le travail en commun doit être adopté dans les commencements.

Le système de colonisation militaire, tel que je l'entends, n'aurait du reste rien d'exclusif. Je ne nie pas que la colonisation civile du Sahel n'ait fait quelques progrès. Tout en ne pensant pas qu'il soit bon de continuer à opérer dans ce sens, surtout en avançant dans l'intérieur, je ne méconnais point ce qu'elle a produit. Je le méconnais d'autant moins qu'elle doit en grande partie son existence aux bras de nos soldats. Quant à la colonisation libre et spontanée, que je crois radicalement impuissante par elle-même, il est possible qu'après l'établissement de la colonisation par l'État,

elle prenne, grâce à celle-ci, du développement sur quelques points. Rien ne s'oppose au surplus à ce que messieurs les capitalistes essayent d'opérer les merveilles que l'on promet en leur nom, pourvu qu'on ne passe pas avec eux des marchés de dupe, et qu'ils n'arrivent pas en Afrique avec l'unique pensée d'exploiter le manant et de tuer.la petite propriété.

Le mode de colonisation à adopter pour l'Algérie peut être discuté, il me semble, en dehors de la funeste influence de cet esprit de parti, qui se mêle si mal à propos à tant de questions administratives. Cependant il est assez difficile de méconnaître que les rancunes de la presse quotidienne contre le maréchal Bugeaud, ont puissamment contribué à la jeter presque tout entière dans les rangs des adversaires de la colonisation militaire. Il a été dit à cet égard des choses d'autant, plus injustes, que le gouverneur général, par son éloignement pour les grandes concessions, par sa prédilection pour la petite propriété, par sa sage incrédulité touchant la puissance féerique des capitaux dans un pays où il s'agit, avant tout, d'organiser le travail, est en Algérie le vrai représentant des intérêts démocratiques, dont la plupart de ses antagonistes de la presse se disent les apôtres. Un système est bon ou mauvais par lui-même, indépendamment de la main qui le présente, et il me semble que le maréchal a au moins acquis le droit de se faire écouter avec attention, lorsqu'il parle d'un pays qu'il gouverne depuis six ans. Je crois que la pensée qui sert de base à son système est bonne et applicable.

Les moyens d'exécution que je propose diffèrent un peu des siens, et puisque je les publie, c'est que je les crois meilleurs, mais le principe est le même.

La défaveur manifeste avec laquelle est généralement accueilli le projet de colonisation militaire, tient encore au dépit, tout à fait injuste et puéril, que fait naître à Alger même, dans certains esprits, la prépondérance des gens d'épée ; c'est s'indigner fort mal à propos contre ce qui tient à la nature intime des choses. Les militaires sont prépondérants en Algérie, parce que cette Afrique française, comme on l'appelle, n'existerait pas sans eux. Non-seulement ils l'ont conquise, mais ce sont eux qui la font vivre; ses artères, encore un peu artificielles, n'ont pas une pulsation qui ne vienne d'eux. La population civile croît et décroît avec l'effectif de l'armée d'Afrique, ou reste stationnaire avec lui; c'est un fait palpable, évident, incontestable. Supposons que la disparition complète des Arabes, leur anéantissement, permît de rappeler l'armée tout entière ; certes, le champ serait alors bien libre. Eh bien! sait-on dans ce cas ce qui arriverait? Que toute la population civile se retirerait, tant, dans l'état actuel des choses, il lui est impossible de vivre sans l'armée. Je défie qu'on puisse opposer un seul argument raisonnable à cette conséquence d'une supposition, qui ne se réalisera pas, il est vrai. Depuis l'évêque et le procureur-général, jusqu'au sacristain et au garde champêtre, on pourrait à la rigueur se passer de tout en Algérie; mais on ne saurait se passer de l'armée. Voilà pourquoi les militaires sont

prépondérants. Or, voulez-vous que cet état de chose change, que l'Algérie cesse de n'être qu'un camp ; attachez ces militaires au sol, et avant vingt ans ils formeront une population civile vivant de sa propre vie et non d'une vie d'emprunt.

En terminant ce petit écrit, je fais des vœux pour que les encouragements que les chambres croiraient devoir donner à la colonisation militaire, ne nous fassent pas augmenter outre mesure nos postes d'occupation, ni disséminer peu sensément nos moyens d'action. J'en fais aussi pour que l'élément arabe continue à n'être pas négligé, M. le maréchal Bugeaud devrait-il encore s'exposer par là aux attaques de je ne sais quel journal, qui dernièrement l'accusait presque de haute trahison pour avoir rétabli les Arib dans leurs droits incontestables sur la Rassauta. Le comble d'habileté de la part d'un homme, qui ne nie pas, que je sache, cet élément, serait de l'employer de manière qu'en cas de guerre européenne il nous fût un secours et non un embarras. Nous devons désirer que dès à présent des centres d'administration indigène fonctionnent assez bien pour que la présence de nos troupes ne soit plus nécessaire dans des contrées qui de longtemps ne devront être abordées par la colonisation. Nous aurions d'autres vœux à faire si la paix de l'Europe était incontestablement assurée, si les puissances civilisées s'entendaient bien pour ne plus exercer leur activité guerrière qu'aux dépens d'une société si longtemps antagoniste de la leur. Mais dans

l'état de doute où nous laisse la diplomatie à cet égard, il est prudent de subordonner un peu notre politique en Algérie à ce que, d'un moment à l'autre, peut exiger de nous notre politique générale.

PARIS. —IMPRIMERIE DE FAIN ET THUNOT, Rue Racine, 28, près de l'Odéon. Il me paraît intéressant de rappeler maintenant comment Pellissier de Reynaud envisageait la présence Française en Afrique en 1836 (extrait du tome II des Annales Algériennes, édition de 1836):

Alain Spenatto

Des principes qui doivent servir de base à notre établissement en Afrique.

Après nous être remis devant les yeux, dans l'article précédent, les divers systèmes de colonisation et de conquête, voyons s'il nous sera donné de trouver celui qu'il convient d'adopter dans la partie de l'Afrique dont nous occupons quelques points. Mettons pour un instant de côté les considérations de justice et de morale ; n'envisageons la question que sous le point de vue matériel, et supposons que la France soit dans la ferme intention d'établir à tout prix sa domination en Afrique. Comment y parviendra-t-elle ?

Doit-elle exterminer les indigènes ou les réduire en servitude comme l'ont fait les Espagnols en Amérique ? Si cette pensée pouvait être la sienne, toute sa puissance viendrait échouer dans les tentatives d'exécution. Les Arabes ne sont point, comme les premiers Américains du sud, des créatures faibles et désarmées. Ce sont des hommes braves et vigoureux que nos armes n'effraient pas, et qui, poussés à bout, seraient terribles.

Peut-on espérer de les refouler dans l'intérieur, et de les obliger de nous abandonner la place ? pas davantage. Le système de refoulement a pu réussir dans l'Amérique du nord, parce que les naturels de cette contrée avaient derrière eux 15 à 1,800 lieues de terre, et qu'ils ont pu reculer sans crainte que le sol leur manquât. Mais les Arabes savent fort bien qu'à une cinquantaine de lieues au midi, ils trouveraient une mer de sable, dans laquelle ils n'ont nulle envie d'aller s'ensevelir; ils défendraient donc leurs terres avec autant d'acharnement que leur vie et leur liberté. Si cependant une action incessante de tous les avantages que nous avons sur eux, parvenait à refouler quelques tribus, elles iraient augmenter les moyens de résistance de celles que nous aurions encore à combattre, en se mêlant à elles; de sorte que chaque pas que nous ferions, rendrait plus compactes les forces de nos ennemis, et plus difficiles les pas qui nous resteraient à faire ; et comme les Arabes sont observateurs et intelligents, cette lutte prolongée leur donnerait bientôt le secret de notre science militaire. Alors nous nous trouverions en face d'une nation que nos succès passagers n'auraient fait que rendre plus unie et plus puissante, et qui nous combattrait avec ses avantages naturels, joints à ceux qu'elle devrait à l'imitation ; heureux encore si de nombreux transfuges n'allaient pas se joindre à elle. Nous aurions donc créé, à la porte de nos établissements, un ennemi aussi habile que redoutable ; or, c'est ce que nous devons éviter avec le plus grand soin.

Ne pouvant ni exterminer ni refouler les Arabes, devons-nous, sans nous fixer chez eux comme colons, les administrer comme souverains, ainsi que le font les Anglais à l'égard de l'Hindoustan? Ce système, qui ne serait pas d'une application très facile, serait sans profit

pour la France. Il n'offre à l'Angleterre des avantages, qui, du reste, sont contestés, que parce qu'elle en fait l'application à une contrée dont les éléments de commerce sont immenses et indépendants des Européens; mais il serait ruineux en Barbarie où tous les produits qu'il nous est donné d'espérer doivent être demandés à la terre cultivée par des mains européennes, ou du moins par nos méthodes, ce qui nous force à nous y établir autrement que les Anglais dans les Indes.

Ce point arrêté, il nous reste à nous installer au milieu des Arabes, et comme souverains et comme colons ; mais notre souveraineté devra-t-elle s'exercer pour les mettre simplement sous la même dénomination, ou pour mieux dire sous le même gouvernement que les Français, ou consacrera-t-elle à tout jamais la prééminence d'une race sur une autre ? Le dernier système fut celui des Arabes en Espagne et des Turcs en Grèce et partout; de graves inconvénients y sont attachés, car il n'y a guère que les Juifs qui ne se soient pas encore lassés d'être dans une position d'infériorité humiliante. Le premier fut celui des Francs dans les Gaules ; il donna naissance à la nation la plus compacte, la plus unie du globe, la nation française enfin. C'est le système de fusion, le seul rationnel, le seul qui offre des résultats durables, parce qu'il est le seul juste. Les conquérants qui le suivent sont des instruments dont se sert la providence pour modifier, presque toujours à leur avantage, les sociétés humaines; les autres ne sont que des fléaux transitoires. Nous devons donc l'adopter, et comme le plus avantageux et comme le plus juste.

Comment t'appliquerons-nous? Ici les difficultés se

présentent en foule, mais elles ne sont pas insurmontables, elles sont même bien loin de l'être. Si la France était en position d'envoyer, pour quelques années, 50,000 hommes en Afrique, il serait facile d'occuper tous les points importants, depuis Tlémecen jusqu'à Constantine, d'y établir des municipes, et de dominer de cette manière des peuples qui, s'ils n'étaient menacés ni dans leur liberté ni dans leur fortune, se soumettraient facilement. Alors on donnerait successivement aux diverses tribus arabes les droits des Français coloniaux, comme récompense de la tranquillité de leur conduite, de leur respect pour les lois, et de leurs progrès dans les travaux agricoles. En vivant au milieu d'eux, sur le pied de l'égalité, en les admettant dans l'intérieur de nos familles, et en pénétrant chez eux, en leur faisant partager enfin et nos travaux et nos plaisirs, nous amènerions bientôt cette fusion désirable. Le point essentiel serait de favoriser les alliances mixtes, et d'affaiblir les préjugés religieux sans détruire les croyances, il est possible d'y parvenir.

Le plus grand obstacle à la fusion viendrait peut-être des Européens. L'expérience prouve malheureusement que ceux d'entre eux qui s'établissent dans les colonies, ont plus de préventions contre les indigènes que les gouvernements, même les moins éclairés ; nous en avons vu de tristes exemples dans l'article précédent. Cela tient à ce que la plupart sortant d'une position pénible, sont avides, en arrivant dans un pays nouveau, d'avoir à leur tour quelqu'un au-dessous d'eux. Ils sont en outre peu éclairés généralement, et se sentent de l'énergie. Or rien n'a plus

d'orgueil que l'ignorance aventureuse. Il faudrait donc mettre autant de soin à éclairer les Européens que les indigènes eux-mêmes ; leur bien faire comprendre que la fusion est autant dans leur intérêt que dans celui des naturels, et n'admettre dans les emplois publics que ceux d'entre eux qui auraient secoué bien franchement les préjugés de race. Au reste, de tous les Européens, les Français sont ceux chez qui les fâcheuses dispositions que nous combattons sont le moins enracinées.

Du côté des indigènes, ce qui paraîtrait devoir s'opposer le plus à la fusion serait le préjugé religieux; mais il se trouve fort heureusement qu'en Barbarie les interprètes les plus vénérés de la religion, c'est-à-dire les marabouts, sont en général des hommes de paix et de concorde. Il faut mettre cette circonstance à profit⁽¹⁾. Plusieurs de ces hommes sont assez éclairés pour comprendre, mieux que beaucoup de Chrétiens, que le mahométisme n'est, en définitive, qu'une secte du christianisme. Ensuite, y a-t-il donc tant de chrétiens parmi nous ? Certes, les Arabes connaissent très bien notre indifférence religieuse. Elle est pour eux une garantie que nous ne les

⁽¹⁾ Il est certain que les marabouts les plus célèbres n'ont jamais montré de l'éloignement pour les Chrétiens. On peut voir dans les notices biographiques ce que nous disons de Ben-Aïssa et de Sidi-Mohammed. A l'affaire de la Mocta des prisonniers français ne durent qu'à des marabouts la conservation de leur existence : des déserteurs de la légion étrangère qui sont revenus parmi nous, parce qu'ils se trouvaient trop mai chez les Arabes, nous ont assuré qu'ils trouvaient toujours aide et protection chez les marabouts, même lorsqu'ils manifestaient le désir de retourner chez les Chrétiens.

inquiéterons par, dans leur croyance. Ce qu'il y a encore de foi parmi nous ne les effarouche pas non plus; car cette foi est progressive. C'est la foi de Chateaubriand et de la Menais. Elle sympathise avec toutes les fois. C'est elle qui, selon la sublime hyperbole de l'évangile, doit changer les montagnes de place ; c'est-à-dire faire un peuple de tous les peuples, une famille de toutes les familles, un homme de tous les hommes.

Je sais que le système de fusion rencontrera de nombreux contradicteurs, mais qu'y faire ? C'est le sort de toutes les vérités utiles; cependant la pensée de faire de tous les éléments, soit indigènes, soit exotiques, qui se rencontrent en ce moment dans la Régence d'Alger, ou qui pourront y affluer, une nation jeune et vigoureuse, a par elle-même trop de grandeur pour qu'on ne s'y arrête pas un instant. Les hommes les plus prévenus n'osent l'attaquer en principe ; ils se contentent de la reléguer dans les utopies ; mais quoi ! une nation qui, comme la nation française, a, dans l'espace de quelques années, changé toute son existence politique et sociale, au point que si les pères de nos pères sortaient de leurs tombeaux, ils ne reconnaîtraient plus leur patrie, une nation qui a si violemment rompu avec son passé qu'il n'en reste pas vestige, doit-elle resserrer les bornes du possible dans l'ordre moral, au point de se persuader qu'aucune modification ne peut être apportée à la manière d'être des Arabes! Supposons que dans cinquante ans d'ici ils fournissent des généraux à nos armées, des organes à nos lois, des députés à nos chambres législatives, des peintres à nos ateliers, ce changement serait-il bien plus surprenant

que celui qui s'est opéré entre la France de 1780 et celle de 1830 ? Combien de fils des sauvages des Pyrénées, de l'Aveyron, de la Bretagne, ne brillent-ils pas maintenant parmi nos notabilités sociales! Pourquoi donc croiraient-ils les fils des sauvages de l'Atlas et de la Métidja incapables d'arriver à ces postes élevés ? Espérons donc que la France verra dans les Arabes des êtres progressifs comme nous ; qu'elle leur tendra une main secourable; qu'elle les élèvera au rang des nations en les adoptant pour ses enfants. Mais elle n'arrivera pas à la fusion seulement en déclarant qu'elle la croit possible : il faut encore qu'elle en ouvre les voies. Pour cela, elle ne doit pas attendre que les Arabes fassent tout le chemin ; elle doit en faire une partie elle-même; il faut que ses lois se plient aux exigences des localités; qu'il y ait possibilité de constituer des familles mixtes d'après les formes usitées dans le pays ; que nos formes judiciaires, que notre régime administratif, se rapprochent de la simplicité si chère à ces peuples. Nous gagnerons autant qu'eux à ce changement.

Je ne sais si je m'abuse ; mais plus je me pénètre des enseignements du passé, plus je consulte les documents du présent, les faits de l'actualité, plus enfin je combine les probabilités de l'avenir, et plus mon esprit est inondé de la conviction de la possibilité d'une fusion entre nous et les Arabes. Mais si j'étais séduit par de trompeuses illusions, si ma patrie plus avisée la considérait comme impossible, et que d'après cela elle ne fît rien pour l'amener, elle devrait abandonner l'Afrique, qui dans ce cas ne serait jamais pour nous qu'un incommode fardeau. Car,

si l'on suppose aux Arabes trop d'aversion pour les Français pour qu'aucun rapprochement moral puisse s'opérer entre les deux peuples, il est clair que, braves comme ils le sont, ils se refuseront toujours à reconnaître pour maîtres ceux dont ils n'auront pas voulu pour frères. Ce serait donc entre eux et nous une guerre incessante, où la France dépenserait son sang et son argent, le tout pour avoir sur la côte quelques chétifs comptoirs qu'elle devrait abandonner tôt ou tard, comme les Anglais ont abandonné Tanger et les Espagnols Oran. Le système de fusion est donc le seul applicable; s'il est impossible, il faut s'en aller, et le plus tôt sera le mieux.

Admettons cependant que l'on puisse forcer les indigènes à vider la place. Est-on bien sûr de les remplacer ? Sommes-nous à une époque où de très grandes émigrations soient possibles ? Les causes qui ont peuplé l'Amérique du nord agissent-elles encore en Europe ? Doit-on renoncer à essayer de tirer parti des hommes que nous trouvons sur les lieux, dans l'espérance de les remplacer par des éléments plus dociles, si l'on veut, mais que peut-être nous ne pourrons réunir ? Voilà certes de graves questions. J'admets pour un instant qu'il serait à désirer que nous n'eussions dans la Régence que des Européens mais ces Européens viendront-ils ?

Ils ne viendront que si les causes de guerre et de dévastation disparaissent de la colonie, que si la paix et le bon ordre y règnent. La paix et l'ordre ne règneront que lorsque nous aurons constitué le pays. Or on ne peut constituer le pays qu'avec les éléments que l'on a sous la main, et ces éléments sont les indigènes.

Nous avons parlé de 50,000 hommes pour assurer en même temps notre domination sur tous les points de, la Régence, et préparer le terrain à l'application du système qui nous paraît le seul admissible. Bonaparte soumit l'Égypte avec beaucoup moins, mais le Nil lui donnait une excellente ligne d'opérations que nous n'avons pas. Avec ces 50,000 hommes, la conquête du pays serait assurée, presque sans effusion du sang; car les Arabes menacés partout ne pourraient se réunir nulle part. L'application du système deviendrait alors facile, et ce n'est pas trop s'avancer que de dire qu'après dix ans de ce régime, la France compterait en Afrique plus de 4,000,000 de sujets dévoués. Il est vrai que dans ces dix années les frais de l'occupation, qui sont dans ce moment de plus de 20,000,000 de francs, s'élèveraient à plus du double; mais les revenus, qui, ne sont que d'un peu plus de 2,000,000, iraient toujours en augmentant, et l'on peut avancer qu'à la fin de la 10e année, ils neutraliseraient les dépenses qui iraient toujours en diminuant. On devrait aussi faire entrer en ligne de compte l'augmentation des produits des douanes françaises, que l'occupation restreinte a rendue sensible, et qui deviendrait bien plus considérable, si le commerce qui se fait dans ce moment par Tunis et les ports de l'empire de Maroc, se faisait par Bône et Oran, ce qui serait la conséquence immédiate de la soumission totale du pays.

On s'abuserait, du reste, étrangement si l'on croyait que la Régence d'Alger procurera un jour à la France un bénéfice net. Tout ce qu'elle pourra faire, même dans les circonstances les plus favorables, sera de couvrir ses frais.

On ne doit donc pas la considérer pour l'avenir comme une ferme qui puisse être exploitée au profit du fisc ; car puisque la métropole, malgré ses immenses ressources, ne peut que tout juste supporter les dépenses de son administration, comment espérer qu'un pays où tout est à créer, paie jamais un tribut à la France, en outre des contributions nécessaires à l'acquittement de ses dépenses intérieures ? L'Afrique bien administrée pourra se suffire à elle-même; c'est tout ce qu'on peut en attendre et en exiger. Les avantages pour la France résulteront d'un accroissement de commerce que chaque année rendra plus sensible, et d'une extension de puissance maritime et militaire due à la création d'une nation nouvelle qui lui serait unie par les liens de l'affection et de la communauté d'intérêts. Ensuite n'aurait-elle à attendre de ses sacrifices que la gloire attachée à toute grande entreprise, qu'elle ne devrait pas hésiter à les faire ; car, quoi qu'en disent les hommes de chiffres, c'est quelque chose que la gloire dans l'existence des peuples, surtout cette gloire noble et pure qui ne consiste pas à conquérir et à détruire, mais à organiser et à créer.

La France a déjà beaucoup dépensé pour Alger; moins que ne l'ont annoncé les ennemis de la colonisation, mais assez cependant pour désirer de n'avoir pas gaspillé son argent en pure perte. Il est donc temps qu'elle s'occupe sérieusement à rendre ses avances productives pour l'avenir. Accablée sous le poids d'une administration ruineuse et radicalement mauvaise; représentée par la fraction la moins vigoureuse, et l'on peut dire la moins éclairée de la société, on conçoit qu'elle recule devant la conquête

et l'organisation simultanée de toute la Régence, bien que ce fût le vrai moyen après tout de rapprocher le terme de ses sacrifices. Voici comment il nous semble qu'elle devrait opérer, dans le cas où elle voudrait cependant prendre ce parti.

Vers la fin de mai, époque où la terre est couverte et où les Arabes tremblants pour leurs moissons sont ordinairement plus traitables que dans aucune autre saison de l'année, trois armées seraient formées à Alger, à Bône et à Oran.

La première, forte de 10,000 hommes, se dirigerait sur la; province de Titery, constituerait Médéah en colonie française, y laisserait garnison, et parcourrait ensuite le pays en établissant des kaïds dans tous les outhans, et en leur donnant les moyens de faire respecter leur autorité. Des garnisons bien retranchées seraient établies à Hamza et à Bourakia. L'armée réduite à 6,000 hommes, rentrerait dans la province d'Alger par Beni-Djead et Sebaou, ferait reconnaître l'autorité de la France dans toute cette contrée, établirait au fort de Sebaou ou à celui de Tisiousou, une garnison autour de laquelle elle grouperait les anciens Zemouls de ce pays, et se dirigerait ensuite sur Cherchel; une garnison de 1,000 hommes serait laissée dans cette ville. Le restant des troupes rentrerait alors à Alger et dans les cantonnements des environs.

La seconde armée, forte de 15,000 hommes, se dirigerait d'Oran sur Tlémecen, et de là sur Mascara, El-Calah, Mazouna et Miliana, établissant dans toutes ces villes l'autorité française et y laissant garnison. Les mouvements de cette armée seraient combinés de manière à ce que

son arrivée à Miliana coïncidât avec l'apparition de celle de Titery à Cherchel. De Miliana elle rentrerait à Oran par Mostaganem et Arzew. L'armée de Bône, forte de 15,000 hommes, comme celle d'Oran, marcherait droit sur Constantine, et de là vers l'ouest de la province. Elle laisserait garnison à Constantine, à Zamora, au défilé des Portes-de-Fer, et reviendrait à Constantine dont une partie de la garnison irait alors occuper Stora et Djigery. Quant au pays des Kbaïles des montagnes de Bougie et de Kelah, je ne sais s'il faudrait s'en occuper pour le moment.

Toutes ces opérations ne prendraient pas plus de deux mois. Les Arabes bien traités et instruits d'avance de notre but n'opposeraient de résistance nulle part, si ce n'est sur les points où Abdel-Kader ou le bey de Constantine serait à leur tête.

Les troupes seraient réparties ainsi qu'il suit, après la conquête, ou plutôt la prise de la possession :

Alger et environs	10,000	hommes
Bouffarik		
Cherchel	1,000	hommes
Col de Tenia	200	hommes
Sebaou	500	hommes
Dellys	500	hommes
Bélida		
TOTAL pour la province d'Alger	14,200	hommes
Médéah	2,000	hommes
Bourakia	500	hommes
Hamza	<u>1,500</u>	hommes
TOTAL pour Titery	4,000	hommes

Oran et ses forts	1,500
Arzew	200
Mostaganem	
Mascara	4,500
Tlémecen	
Miliana	
Mazouna	1,000
Tenez.	500
Pont du Chélif	
La Tafna ou Gazonna	2,000
TOTAL pour la province d'Oran	15,000
Constantine.	8,800
Bône.	1,000
Stora	1,000
Zamora	
Les Portes-de-Fer	2,000
Djigery	1,200
TOTAL pour la province de Constantine	

Quelques personnes trouveront peut-être que les troupes, placées de cette manière, seraient trop disséminées; mais il faut remarquer que tout centre de résistance étant détruit, cette dissémination serait sans danger; elle aurait ensuite pour but de favoriser l'établissement des colonies européennes sur plusieurs points à la fois, et de rendre plus facile la subsistance des troupes. On peut remarquer, en outre, que la répartition qui en est faite laisserait disponibles, sur plusieurs points, des forces considérables toujours prêtes à se mettre en campagne aux

premiers symptômes de révolte. Il faudrait même, dans les premiers temps surtout, que de petites colonnes mobiles allassent fréquemment d'une garnison à une autre, pour observer l'état du pays, et appuyer où besoin serait l'autorité de nos kaïds ; mais il demeure bien entendu que cet emploi de la force matérielle ne s'exercerait que dans un but d'ordre et de justice, et que le système de fusion s'établirait à l'abri de nos baïonnettes civilisatrices, par les moyens moraux qui ont déjà été développés.

La conquête simultanée serait rendue plus facile encore par nos négociations que par nos armes. Il n'est pas de province où nous n'ayons déjà des relations suivies avec des tribus puissantes, qui nous sont déjà à moitié 'acquises. Elles nous seraient d'un très grand secours pour la connaissance des localités et l'approvisionnement de nos magasins; mais il faudrait éviter avec soin, dans nos relations avec les indigènes, d'employer les services intéressés de ces intrigants sans patrie et sans pudeur, toujours disposés à compromettre la dignité de ceux qui les emploient pour satisfaire leur basse et souvent tyrannique cupidité.

A mesure que les établissements européens prendraient de la consistance, que le pays s'organiserait, et que les éléments de trouble disparaîtraient, des milices locales, composées d'Européens et d'indigènes, remplaceraient la plupart des garnisons françaises qui n'occuperaient plus que les capitales des provinces, et qui pourraient même abandonner par la suite le pays à ses propres forces, et se retirer entièrement.

Au bout de dix ans la nouvelle nation gallo-algérienne

présenterait un tout complet, une individualité de peuple enfant encore, mais bien constitué. Au bout de vingt ans, secouant ses derniers langes, elle pourrait s'élancer, jeune et pleine de vie, dans la carrière de l'avenir.

En adoptant un plan qui paraîtra gigantesque à des gens qui semblent croire que la France ne doit plus rien entreprendre de grand, il faudrait ajouter des sommes considérables à celles que nous a déjà coûtées Alger; car, d'après notre manière de procéder en administration et en guerre, d'après le gaspillage, le défaut d'ordre et de calcul, et il faut bien le dire, l'improbité qui marquent tous nos pas, je ne pense pas qu'il fallût moins de 300 millions dépensés en dix ans, dont 100 la première année pour mener à bien cette grande entreprise; mais aussi au bout de dix ans l'Afrique ne coûterait plus rien à la France, et serait au contraire pour elle un élément de prospérité. L'occupation restreinte lui coûtera dans le même temps 230 millions, et aucune borne déterminée ne peut être mise à la durée de ses sacrifices, car n'étant point maîtresse du pays, elle né peut en aucune manière diriger les événements.

L'américain Shaler, cet homme judicieux, et dont jusqu'à présent toutes les prévisions ont été justifiées par les événements, regardait la conquête et la civilisation de ce beau pays comme une opération d'un avantage immense pour la nation qui l'entreprendrait, et d'une exécution facile. Il recommande le système de fusion, et ne paraît pas mettre en doute que la conquête ne doive être générale et instantanée. Je suis heureux de pouvoir appuyer de l'autorité de son nom mes opinions personnelles

sur un plan dont l'adoption assurerait l'avenir de la Régence, au prix de quelques sacrifices passagers ; mais je suis loin d'espérer que ceux qui règlent nos destinées partagent les convictions de Shaler. On agit rarement en France par desseins longtemps et mûrement prémédités. On y va au jour le jour, d'après les caprices du moment et les petites passions des coteries ; on y est tantôt prodigue, tantôt parcimonieux, et presque toujours à contresens. On consentira bien, maintenant que l'habitude en est prise, à dépenser indéfiniment 20 à 25 millions par an, le plus souvent sans profit pour l'avenir ; mais très certainement on n'ira pas plus loin. Il faut donc se régler là dessus. Si le gouvernement d'Alger n'était pas lié par nos habitudes administratives, qu'il pût disposer de ces 20 à 25 millions, se créer des ressources dans le pays, organiser ses troupes et son administration comme il l'entendrait, il pourrait, avec du travail et de l'habileté, arriver à la conquête entière du pays, malgré l'exiguïté apparente des moyens. Certes, si Abdel-Kader en avait seulement le quart, il aurait bientôt étendu sa puissance dans tout le nord de l'Afrique. Mais ce qu'il pourrait faire, un gouverneur d'Alger ne le peut pas. Les abus sont des divinités exigeantes auxquelles il faut sacrifier ; les lois, les usages, les intérêts personnels les consacrent. Chaque centime a sa place arrêtée à l'avance; chaque écu connaît, pour ainsi dire, la poche dans laquelle il doit entrer. Il nous faut nécessairement des régiments organisés de telle manière, avec tel costume, tel nombre d'officiers, telle quantité de sapeurs, de musiciens, coûtant telle somme; il nous faut une administration militaire

composée d'un tel nombre d'individus, faisant telle chose et non pas telle autre, prise dans une certaine catégorie et non ailleurs, écrivant beaucoup et ne produisant rien. Il nous faut tel nombre de généraux, tel nombre d'officiers d'état-major, perdant leur temps à la rédaction de quelques lettres insignifiantes, des officiers du génie pour maîtres maçons, étouffant dans la chaux et le mortier ce que la nature et l'éducation scientifique la plus soignée leur ont donné de lumières. Il nous faut une administration civile coûteuse et routinière. Dire que tout cela pourrait être organisé autrement et plus économiquement, qu'une chose qui coûte tant en étant faite de telle manière, ne coûterait que tant en étant faite de telle autre, serait peine perdue. Aussi nous ne nous y arrêterons pas. Le gouvernement d'Alger doit agir avec les éléments qui lui sont fournis et disposés comme il convient au Bulletin des lois. Ces éléments sont 21,000 hommes payés, nourris et entretenus, quelque argent, pour les travaux publics et les dépenses civiles, et quelques milliers de francs pour les circonstances imprévues et les frais de négociations avec les Arabes.

Avec aussi peu de moyens dont l'emploi est invariable, il est impossible d'entreprendre la conquête simultanée de l'intérieur de la Régence; reste donc à essayer la conquête successive. Pour cela il faut ne conserver que des points maritimes et militaires dans l'est et dans l'ouest, et concentrer tous nos moyens d'action dans la province d'Alger, en tâchant d'établir des gouvernements feudataires dans celles de Constantine, d'Oran et de Titery, conformément au système adopté par le général Clauzel

en 1830, lequel ne put recevoir son exécution que par des circonstances qui n'y étaient pas inhérentes. Vouloir agir autrement et trop nous étendre, avec des moyens insuffisants, ce serait nous rendre faibles partout. Ce fut une faute semblable qui amena la chute de la puissance portugaise dans les Indes.

Le système de fusion adapté à la province d'Alger, une bonne et paternelle administration, l'ordre et la tranquillité établis dans la contrée, rendraient les Arabes qui l'habitent riches et heureux. La vue de leur bien-être ne tarderait pas à faire désirer aux tribus plus éloignées d'entrer dans le nouvel état, qui s'agrandissant par des adjonctions successives, finirait peut-être par embrasser toute la Régence. Certes, ce système est d'une application peu difficile; il n'a rien de trop grand ni de trop chevaleresque, et va à la taille de nos hommes d'état. Nous croyons donc qu'il convient de s'y arrêter. Mais, je le répète, n'étant point maîtres du pays, nous ne pourrons en aucune manière diriger les événements, et la conquête progressive pourrait rencontrer une concurrence dangereuse telle qu'est dans ce moment celle d'Abdel-Kader.

L'éclat que jetterait la conquête instantanée, le mouvement qu'elle imprimerait aux esprits, conduiraient en Afrique beaucoup d'Européens; avec l'occupation restreinte nous en aurons moins nécessairement. Dans l'un et dans l'autre cas, il faut songer à les placer d'une manière avantageuse pour eux et pour l'état. Nous avons signalé, dans le premier volume de cet ouvrage, l'inconvénient qui résulte de l'accaparement, des terres disponibles par les

spéculateurs ; nous avons prouvé que dans les environs d'Alger les cultivateurs seraient à leur merci, et que la production grevée des bénéfices de la spéculation ne peut qu'être en souffrance. Nous avons proposé, comme remède à cet état de choses, une mesure législative qui force les spéculateurs à céder au prix de vente les terres nécessaires aux travailleurs. Si cette mesure paraît trop acerbe, d'après certaines idées que ce n'est pas ici le lieu de combattre, on peut arriver au même but par la combinaison de deux mesures d'une application facile. L'état possède dans la Métidja de vastes domaines que nous avons déjà fait connaître au lecteur. En les concédant par lot à bas prix aux travailleurs, on opposera aux spéculateurs une concurrence qu'ils ne pourront soutenir; leurs terres resteront donc en friche, Alors en mettant un impôt sur les terres non cultivées, on les obligera à vendre à bas prix. De cette manière le sol arrivera aux véritables producteurs, à ceux-là qui seuls devraient le posséder dans toute société bien organisée, si toutefois il doit rester propriété exclusive.

Le système des fermes serait absurde en Afrique. Il n'y a que l'appât de la propriété qui puisse y attirer des laboureurs. De trompeuses illusions entraînent en Amérique de pauvres paysans qui, une fois à 2,000 lieues de chez eux, ne peuvent plus revenir sur leurs pas ; mais aux portes de l'Europe l'illusion est impossible ; il faut de la réalité. Les spéculateurs de terres ne doivent donc pas espérer de faire à Alger la traite des blancs. Du reste, nous avons vu dans l'article précédent qu'en Amérique même, les abus de la grande propriété ont nui à la prospérité

de plusieurs états naissants, et que la législation dut plus d'une fois y mettre un terme.

Il faut, pour qu'Alger prospère, que le laboureur y soit propriétaire et non fermier. Mais, dira-t-on, où trouvera-t-il des capitaux En effet, ici comme ailleurs, existe cette épouvantable plaie des sociétés modernes, qui met dans des mains improductives, les instruments d'industrie qui forcent le travail à solder la fainéantise. Eh bien ! cette solde, puisqu'il la faut, cette récompense de l'oisiveté sera payée ; mais elle le sera par un laboureur propriétaire, voici comment :

Le travail de l'homme a une valeur qui peut être évaluée en argent ; que l'on forme donc des sociétés de laboureurs et de capitalistes où cette valeur sera la base des actions ; chaque membre de la société prendra des actions selon ses facultés, et les paiera, soit en argent, soit en travail, soit en terre; les produits se partageront par action. Pour fixer les idées, évaluons à 500 francs le travail annuel d'un homme. Le laboureur qui mettra dans la société ses bras et un champ de 500 francs aura deux actions. Le capitaliste qui mettra 500 francs aura une action. Avec les 500 francs, la société achètera ce qui est nécessaire à la culture, et les produits se partageront également entre les trois actions. Maintenant on peut prendre une plus grande échelle. On sent que ce projet d'association a besoin d'être développé, mais en voilà le principe.

Si les laboureurs avaient quelques avances, ils pourraient, ce qui vaudrait mieux, s'associer seulement entre eux pour cultiver en commun. Les frais seraient, de cette manière bien moins considérables; car au lieu d'avoir, par exemple, une charrue, une herse, une paire de bœufs, ou toute autre chose, par lots, ils en auraient deux seulement pour trois lots, ou pour plus, selon la nature de l'objet. Personne n'ignore la puissance d'association pour produire de grands effets avec de petits moyens. Le gouvernement d'Alger en favorisant les associations, attirerait les laboureurs en foule dans la nouvelle colonie.

On pourrait essayer de ce système avec des militaires de l'armée d'Afrique, à qui on pourrait même faire des avances, sans qu'il en coûtât rien à l'état. Il existe dans le pays des points qu'il est évidemment nécessaire d'occuper, quelle que soit l'extension que l'on veuille donner à la conquête. Ne pourrait-on pas y établir des soldats qui, étant dans leur dernière année de service, voudraient se fixer en Afrique? On les extrairait des corps auxquels ils appartiennent, mais où ils continueraient à compter pour la solde et les prestations, et on les formerait en compagnies, commandées par d'anciens officiers qui seraient dans les mêmes dispositions qu'eux. Ayant les vivres et le vêtement assurés pour un an, ils emploieraient le produit presque entier de leur solde à l'achat des bestiaux et des instruments qui leur seraient nécessaires, de sorte qu'au bout de l'année, ils se trouveraient parfaitement établis. Dans la Métidja, qui pour le moment est la partie du pays qui doit plus particulièrement nous occuper, un heureux hasard fait que l'état possède des terres disponibles sur plusieurs points dont l'occupation serait utile. On pourrait y avoir sans frais de ces petites colonies militaires susceptibles de prendre dans peu d'années un accroissement prodigieux. On donnerait pour femmes aux

nouveaux colons des filles de vétérans, dont nous avons un grand nombre dans le pays, et avec le temps des indigènes, ce qui vaudrait encore mieux. Je ne vois pas qu'aucune objection plausible puisse être opposée à ce projet, d'une exécution aussi facile qu'économique.

Après toutes les questions de création et de premier établissement, vient celle de l'existence politique de la colonie. Elle est grave, et mérite d'être méditée. Les leçons de l'histoire nous prouvent qu'un pays ne peut prospérer sans liberté; que les colonies, que la métropole veut continuellement tenir à la lisière et exploiter dans des intérêts étroits de fiscalité, ou languissent ou se séparent avec violence de la mère-patrie, pour laquelle elles ne sont souvent, au reste, qu'un fardeau plus lourd que productif.

Tous les économistes modernes, et surtout J. B. Say, dont les sciences politiques et morales déplorent la perte récente, croient qu'un peuple sage ne doit établir de colonies qu'avec la pensée et dans le but de les abandonner à elles-mêmes, aussitôt qu'elles n'ont plus besoin des secours de la métropole. Ils les comparent aux petits des oiseaux que leurs parents abandonnent à leurs propres forces, dès qu'ils sont en état de pourvoir à leur subsistance. Il ne faut pas croire que ce système serait sans profit pour les peuples qui établiraient des colonies d'après ces principes ; car les colonies liées à la métropole par une communauté de mœurs, de langage et d'origine, contractent naturellement avec elle leurs habitudes de commerce, et leur commerce est d'autant plus développé, que la liberté dont elles jouissent est plus grande. Shaler, et une foule de publicistes, même Anglais, ont reconnu que

l'Angleterre tire plus de profit de l'Amérique, depuis la séparation, qu'elle n'en tirait auparavant. Aussi J. B. Say, tout en condamnant l'établissement des colonies sujettes, recommande les colonies indépendantes. Longtemps avant que la France ne songeât à Alger, il signalait le nord de l'Afrique comme éminemment propre à recevoir des établissements de cette nature. A mon avis, c'est la meilleure preuve de la profondeur des vues de cet homme célèbre.

Au reste, le nord de l'Afrique est si voisin de la France, que cette puissance pourra prendre à son égard, lorsque le temps en sera venu, un terme moyen entre l'état de sujétion et celui d'indépendance totale : ce serait de la déclarer partie intégrante de son empire, et de la faire jouir de la même liberté politique qu'elle ; mais dans ce cas, il lui faudrait plus d'indépendance administrative que n'en ont nos départements, et surtout une législation plus simple. Ne perdons pas de vue que l'administration est si compliquée et si coûteuse en France, que ce beau et magnifique pays a de la peine à en supporter le poids. L'appliquer à l'Afrique, c'est écraser la poitrine d'un enfant avec le genou d'un géant. Les abus de la centralisation appliqués à ce pays sont surtout une chose monstrueuse. Dans un temps où ils n'étaient pas poussés aux mêmes excès qu'aujourd'hui, ils suffirent cependant pour étouffer la prospérité du Canada. C'est dans les localités que doivent se débattre les intérêts des localités, ce sont ceux qui ont intérêt à la chose qui doivent s'occuper de la chose.

Ainsi donc, fusion avec les indigènes, bonne direction donnée à l'activité coloniale, liberté administrative

d'abord, liberté politique ensuite, et le pays prospèrera. En cas de guerre, il pourra rendre à la France, sinon en argent, du moins en hommes, les secours qu'il en a reçus. Le temps n'est pas éloigné peut-être où les campagnes du midi de l'Europe reverront les bournous arabes.